ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'une buvette,

Consistant en une buvette, installations de buvette, miroirs, meubles, moteur électrique, etc.

Sans limite.

Louis A. Leber vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,210—En vertu d'un ordre de vente daté le 19 avril 1898 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 26 avril 1898, à 10:30 heure A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 441 rue Chartres, encoignure St-Louis—

1 buvette et installations de buvette, miroirs, meubles, moteur électrique, etc, d'après inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
John A. Woodville, avocat.
23 avril—23 au 26 inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Cinquième District.

Connu comme No 801 avenue Opelousas, coin de la rue Belleville.

Agapito Crespo vs Mme Mary A. Holton, veuve de John T. Tierney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,275—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 mai 1898, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé rue Belleville dans le Cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 127 compris entre les avenues Opelousas, (anciennement Market,) Sidell, (anciennement Jackson), Elmira et la rue Belleville (anciennement Chestnut) Ledit lot est désigné par le N° 1 conformément à un croquis annexé à un acte passé pardevant Wm H. Seymour, notaire, le 30 juin 1891, ledit lot mesurant trente-deux pieds de face à l'avenue Opelousas (anciennement Market) sur une profondeur de cent trente pieds de face à la rue Belleville et formant l'encoignure dudit ilet.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Wm H. Seymour, avocat pour le plaignant.
22 avril—22 23 29 —mai 6 13 20 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Louis Roth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 55,256—Division D—Avis et par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Christine Mulier, veuve de Louis Roth, administratrice de cette *succession*, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN.
Frank Zengel, avocat. Greffier.
23 avril—23 27—mai 2

Succession de feue Elizabeth Schantz

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 53 313—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Christine Mulier, veuve de Louis Roth, administratrice de cette *succession*, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
23 avril—23 27—mai 2 Greffier.

Succession de Jacob Strauss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,969—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward D White, exécuteur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
19 avril—19 23 28 Greffier

Succession de Emma Sheehan, veuve de John H. O'Grady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,266—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mary Sheehan, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
19 avril—19 23 28 Greffier

Succession de Théodore Bruno.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,092—Division C Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Théodore Bruno, tutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
15 avril—15 19 24 Greffier.

Succession de Patrick Farrelli.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42822—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter J. Farrelly et Mlle Ellen Farrelly, exécuteur et exécutrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte

Par ordre de la Cour,

PAUL O. GUERIN,
19 avril—19 23 28 Greffier.

Succession de Angela Fortier, veuve de Placide Bienvenu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 56,283—Division A. Attendu que Frank Zenge, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Angela Fortier, veuve de Placide Bienvenu, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
15 avril—15 19 24 Greffier.

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Isaac Reis vs The Khedivial Company

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 36,487—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt rue La fayette, entre les rues Camp et Magasins, le MARDI, 3 mai 1898, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de Le Khedivial Co., Egyptian Cigarettes and Tobacco.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieu.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.
23 avril—23 28 —mai 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. CURTIS.

LA PLUS GRANDE VENTE A L'ENCAN

DE

..BIJOUX..

JAMAIS FAITE EN CETTE VILLE.

$250,000

DE

Diamants, Belles Montres, Bijoux en or et ARGENTERIE.

Le Propriétaire se retirant des affaires.

Ce lot comprend le stock en affaires de **A. M. Hill** et est reconnu comme étant le **Plus Riche et le Plus Etendu** hors la ville de New York. La vente commencera

MERCREDI, 16 MARS, à 10 A. M.

AUX

Nos 631-635 rue du Canal, près Royale

Et continuera de jour en jour jusqu'à ce que le stock entier soit vendu. La vente sera positivement sans réserve.

CONDITIONS—COMPTANT. **E. CURTIS, Encanteur.**

13 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple, ancien No 493 rue Lafayette, près la rue Johnson, à l'enchère publique, Mercredi, le 25 Mai 1898 *succession de* Lawrence J. Jones. Cour Civile de District, Division C, No 54,877.

PAR E. A. CARRERA, encanteur et agent d'assurance, bureau 806 rue Perdido.—MERCREDI, le 25 mai 1898, à midi, à la *Bourse d'Encan* de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans; Division C, rendu et signé le 15 avril 1898, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No cinq, ilet No 400, borné par les rues Galvez, Johnson, Lafayette (autrefois Hevia) et Poydras, sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 20me jour d'avril 1839 et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure anglaise, trente-deux pieds sept pouces et trois lignes (32' 7" 3''') de face à la rue Lafayette, plus ou moins, soixante-quinze pieds six pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Johnson sur soixante-treize pieds huit pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Galvez; trente-deux pieds, neuf pouces et cinq lignes en largeur dans le fond.

Comptant—Comptant, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1898. Acte de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 20 0|0 comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

22 avril—22 29—mai 6 13 20 25

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les Désirables et Bien Situées Résidences Cottages.

Nos 1300, 1302 et 1306 rue Camp, encoignure de la rue Thalie.

Succession de John D. Crawford.

No 54,262—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, — Encanteur—Bureau No 832 rue Commune le MARDI, 26 avril 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C pour la paroisse d'Orléans daté le 15 mars 1898, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

La désirable et continuellement productive rangée de résidences cottages, avec deux étages dans le fond, Nos 1300, 1302 et 1306 rue du Camp, encoignure de la rue Thalie, ayant galeries sur la façade, 6 chambres, hangars, citerne, cour dans le fond, allées, etc., décrite comme suit, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, et dans l'ilet borné par les rues Camp, Thalie, Mayonne et Magasins et formant l'encoignure des rues Camp et Thalie, et mesurant 52 pieds 5 pouces de face à la rue Camp, sur 76 pieds de profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Thalie, lequel lot de terre fait partie des deux autres lots de terre mesurant 26' 2" 6''' de face à la rue Camp sur 127' 10" 5''' de profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Thalie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droit, voies, privilèges etc. l'adessus y appartenant.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même ilet que la propriété premièrement décrite, mesurant 2 pieds 4 pouces de face à la rue Thalie sur une profondeur de 52 pieds 5 pouces entre lignes parallèles (étant la même mesure plus ou moins), ensemble avec tout les droits, voies, privilèges etc.

Bien situé comme centre des affaires églises écoles et lignes de chars; en bon état et continuellement occupé. Rapportant annuellement $576.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être garantie par des billets, avec lien de vendeur, payables en 1 ou 1 et 2 ans de temps, à 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de la signature de l'acte de vente, assurance, les honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1898 au-dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jno B. Fisher, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 mars—26—avril 2 12 19 26

AVIS AUX CREANCIERS.

S. Hernsheim vs Independent Cotton Oil Company

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 48 974—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par la receveur de cette affaire des recettes et déboursés pour le mois de janvier 1898 ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.
Dinkelspiel & Hart avocat.
2z avril—22 27—mai 2

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—Cour Civile de District— No 56,237—Division B—Frank E. Sprague vs ses créanciers—Ordre de Cour Que la cession des biens du pétitionnaire Frank E. Sprague, soit et est acceptée, par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John G. Eustis, notaire public, en son bureau, Honnen Building, en cette ville, le 28me jour d'avril 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétionnaire élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et biens du dit pétionnaire soient suspendues, et que Joseph K. Boland soit nommé et assermenté comme syndic provisoire fournissant caution pour la somme de mille dollars et prenant le serment requis par la loi.

Nouvelle-Orléans, 7avril 1898.

(Signé) FRED. D. KING, juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN,
8 avril—8 19 28 Député-Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

MARCHANDS

DE

Mulets et Chevaux, PLANTEURS, CONDUCTEURS DE CAMIONS

ATTENTION!

Vente Péremptoire à l'Encan

DE

422 Mulets

ET

7 Chevaux.

Tous de choix et en bon état.

LA VENTE COMMENCERA

LUNDI,

Le 25 avril 1898, à 10:30 h. du mat'n

AUX

ÉCURIES

DE

CLARK & LEAVEL,

Nos 521, 523 et 525 rue Baronne

Où 263 mulets et 6 chevaux seront vendus et de la, la vente se transportera aux écuries de

SPARKS BROS. & McGEE,

Aux Nos 539 et 541 de la rue Baronne

où la balance du lot comprenant 159 mulets et 1 cheval seront vendus

La vente est péremptoire et pour le compte de qui de droit.

Conditions—Comptant.

E. CURTIS Encanteur.

23avril—23 24 25

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, 10 MAI 1898.

Nos 4737 4739 rue Dauphine,

E'encoignure de l'avenue Jourdan.

PAR LOUIS A RICHARDS & Cie.—Louis A. Richards, Encanteur, bureau No 629 rue Commune.—MARDI, 10 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et *conformément* à un ordre en date du 29 mars 1898 et rendu par l'hono able George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de John Volker, No 55,770 du dossier de la susdite Cour, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Jourdan, les rues Bourgogne, Dauphine et Sisters, et désigné comme ilet No 233, anciennement 13 composé d'une partie des lots 8, 9, 10, 11 et 12, du plan original, et désigné par la lettre A, sur un certificat du voyer fait par A. De Armas, député voyer de ville, en date du 8 avril 1885 et annexé à un acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 30me jour d'avril 1898, mesurant au pied américain (50) cinquante pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de (139) cent trente neuf pieds (1) un pouce et (3) trois lignes et de face à l'avenue Jourdan entre lignes parallèles et forme l'encoignure de la rue Dauphine et de l'avenue Jourdan.

Les améliorations consistent d'une grande bâtisse en bois à un étage ayant une grocerie avec abavant couvrant toute la banquette, aussi six jolies chambres et une large galerie couverte, dans la cour il y a hangar, écuries, cuves etc.

Sur le lot de face qui touche à la maison principal est un shop en bois à un étage qui a été en usage pendant longtemps comme Shop de Boucher, banquette sur la rue Dauphine est couvert avec des planches et est pavé avec ciment, sur l'avenue Jourdan; le tout en bon état.

Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste du prix s'il y en a en un ou un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur payable en un ou deux billets à recevoir de l'acquéreur avec huit pour cent d'intérêt par an a partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, le tout garanti par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale sur ladite propriété, ensemble avec les autres clauses usuelles de garantie. Les taxes pour l'année courante, 189-, seront payés par l'acquéreur: dix pour cent du prix de son adjudication seront déposés avec l'encanteur pour lier la vente Actes de vente pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 avril—9 10 17 24 mai—1 8 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage. Mardi, 26 Avril. Encoignure Remparts et Piété. Cottage Double en Bois, Couvert en Ardoises.

PAR LOUIS A. RICHARDS, & CO—Louis A. Richards, Encanteur, Bureau No. 629 rue Commune—Le MARDI, 26 avril 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (Bourse des Encanteurs) Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu le 29 septembre 1897 et signé le 6 octobre 1897, aussi en vertu d'un ordre signé et daté le 25 mars 1898 approuvant et homologant les procédures d'une réunion de famille tenue pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 17me jour de mars 1898, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire intitulée succession de Mme Marguerite Parr épouse décédée de John Hemel, No 53,950 du docket de la susdite cour, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville et désigné par le No 2 de l'ilet No 7, borné par les rues Remparts, St Claude, Piété et Louisa, lequel lot forme l'encoignure et mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Piété sur 100 pieds de profondeur et façade sur la rue Remparts.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, hangar, citerne, etc, loué de chaque côté $7 par mois.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'adjudication (s'il y en a) en un crédit d'un an, ou de un et deux ans, à son option, devant être représenté par autant de billets à recevoir égaux ou inégaux du dit acquéreur, suivant qu'ils conviendront aux parties de ce procès en partage, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication devant être garantis avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant des dits billets exigible du dit acquéreur en cas de la nécessité d'un procès pour enforcer le paiement là dessus, par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et laquelle doit être conservée assurée contre le feu pour l'entière valeur des améliorations là dessus jusqu'au paiement entier des dits billets, avec une clause dans la police qu'en cas de perte l'argent de l'assurance sera payé au vendeur jusqu'au montant de leurs billets non payés. Que dix pour cent du prix de l'adjudication soient déposées par l'acquéreur entre les mains de l'encanteur. Les taxes de l'année courante 1898 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 mars—26 27 av—3 10 17 24 25 26

PAR HECKER & SMITH

ANNONCE JUDICIAIRE

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION D'HYPOLITE JOUANDOT—NO 31,972, DIVISION A.

SUCCESSION DE MARIE ST MARTIN, VEUVE HYPOLITE JOUANDOT—NO 54,785, DIVISION A.

SUCCESSIONS DE SUSANNE ET JEANNETTE JUANDOT—NO 54,999 DIVISION D.

Tous les ordres ci-dessus sont de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker Encanteur—Bureau, 334 rue Carondelet.—Le JEUDI 5 mai 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, En vertu et *conformément* à trois ordres séparés de la Cour Civile de District, dans les successions ci-dessus intitulées et numérotées, tous signés le 28 mars 1898, deux par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, et un par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la division D, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adams, Sycamore, Lowerline, Panola ou Cypress, étant la moitié du dit ilet faisant face à la rue Sycamore, et laquelle dite moitié d'ilet mesurant comme suit: cent cinquante deux pieds dix pouces de face à la rue Adams, et courant au travers la place à la rue rue Lowerline, sur laquelle rue il a une façade de cent cinquante-quatre pieds cinq pouces et six lignes, ayant toute la façade et profondeur sur la rue Sycamore de deux cent soixante-huit pieds six pouces et sept lignes, et ayant une profondeur sur la ligne de division la plus près de la rue Panola ou Cypress de deux cent quatre vingt-onze pieds et cinq pouces.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant 4 jolies grandes chambres, galeries sur le devant et sur le coté, et une très vaste étable pour laitier; les améliorations sont comparativement neuves, ayant été construites il y a environ quatre ans seulement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1898 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 av—3 10 17 24 mai—1 5

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIÉTÉS PRODUCTIVES —ET— Avantageusement Situées dans le Troisième District.

Nos 1419 et 1421 avenue des CHAMPS-ELYSEES, entre les rues VILLERE et ROBERTSON, résidence double à un étage, en parfait état, dans une localité s'améliorant rapidement, près des églises, chars électriques, marchés, écoles et autres avantages. Voisinage des plus désirables S'est toujours louée $15 par côté, louée maintenant $288 par an, ou $24 pour les deux côtés.

Encoignure des RUES COLOMBUS et GALVEZ, élégante résidence double à un étage, en parfait état, dans un voisinage prodigieusement amélioré et continuant à s'améliorer, avec toutes les commodités à portée de la main. Louée au taux réduit de $240 par an payable mensuellement.

No 1448 rue ROCHEBLAVE entre les rues COLOMBUS et KERLEREC. Un gentil cottage, retiré de la rue, élevé de 7 pieds, en parfait état et condition et à proximite de toutes les commodités. Le meilleur des voisinages

Succession d'Angélia Boisblanc Veuve de Jules Verlein De Gruy.

No 55,884—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 813 rue Commune—*MERCREDI*, 4 mai 1898, à midi, il sera vendu aux enchères publiques à la Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, N° 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'hon Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 mars 1898, pour le compte de ladite succession la suivante décrite propriété à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances là-dessus situé dans le troisième district de cette ville, formant l'encoignure des rues Galvez et Colombus, dans l'ilet borné par les rues borné par les dites rues et les rues Johnson et Kerlerec, mesurant 30 pieds de face à la rue Galvez sur 80 pieds de profondeur et de façade à la rue Columbus.

Les améliorations consistent en une élégante résidence double à un étage, en bon état, ayant trois chambres de chaque côté, cuisine, citerne, latrine, etc. louée de chaque côté $16 par mois, connue sous le Nos municipaux 1480 et 1482 rue Galvez.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances là-dessus situé dans le Faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 4 borné par les rues Champs-Elysées, Robertson, (autrefois St-Jean Baptiste), Villeré, (autrefois Girod) et Marigny, mesurant, en mesure américaine, 40 pieds de face aux Champs-Elysés sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une très élégante résidence double à un étage ayant dix chambres en tout, citerne latrines etc. Louée $24 pour les deux côtés où $288 par an, payable mensuellement. Connue sous les Numéros municipaux 1419 et 1421 avenue des Champs-Elysées. Le logement No 1421 à un large passage comme entrée et un hangar dans le fond.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances là dessus, situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet No 1192, borné par les rues Rocheblave, Colombus, Tonti et Kerlerec, désigné comme lot No 9, d'après le plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, le 10 décembre 1860 et déposé en l'étude de C. E Fortier autrefois un notaire en cette ville, comme le plan 58, livre 1, une copie certifiée duquel plan est annexée à un acte passé par devant M. V Dejan, notaire, le 26 juillet 1894, et mesurant d'après cela 31 pieds 7 pouces et une ligne et demie de face à la rue Rocheblave, 32 pieds 5 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 75 pieds 9 pouces sur le côté vers la rue Dauphine et séparant du lot No 8 et de 69 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne de côté vers la rue Kerlerec, le séparant du lot No 10 lequel lot No 10 forme l'encoignure des rues Rocheblave et Kerlerec et lequel dit lot No 9 commence à une distance de 31 pieds 7 pouces et une ligne et demie de l'encoignure des rues Kerlerec et Rocheblave.

Les améliorations consistent en un joli cottage retiré de la rue, élevé d'environ 7 pieds, ayant vestibule au centre, avec deux chambres de chaque côté du vestibule galerie sur le devant, 1 cabinet, jolie barrière, latrine, citerne, etc, au rez-de-chaussé, salle à manger, cuisine, etc. A toujours été habité par le propriétaire. Rapporterait $20 par mois. Le cottage est en parfait état. Les personnes désirant un petit "home" dans un bon et bien habité voisinage feraient bien de le visiter avant la vente. Connu sous le numéro municipal 1448 rue Rocheblave.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs dattés du jour du passage de l'acte de vente et portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement et garantis par liens, privilèges et hypothèques spéciales du vendeur; les acquéreurs devant assurer les maisons et autres améliorations jusqu'au montant des billets et transférer les polices. Les actes devront contenir la clause de non-aliénation et 5 pour cent d'honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devant assumer le paiement, en plus et au dessus du prix d'adjudication de toutes les taxes de 1898, et déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication et dans le cas où les acquéreurs ne se conformeraient pas avec l'adjudication faite, dans les quinze jours qui la suivront, seront mis en défaut sans aucune autre formalité, et les acquéreurs n'auront droit aux loyers qu'à partir de la date du passage des actes de vente.

Actes de vente pardevant M. V. Dejan, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 avril—3 5 10 17 24 mai 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Thomy Lafon.

No 41,124—Cour Civile de *District pour la* paroisse d'Orléans

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur Bureau 813 rue Commune, *MERCREDI* 4 mai 1898, à midi il sera vendu aux enchères publiques à la New Orleans Real Estate Exchange No 717 rue Commune entre les rues Carondelet et St Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 28 mars 1898, pour le compte de la dite succession les propriétés décrites ci-dessous à savoir:—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 12 de l'ilet No 34, lequel est borné par les rues St Louis, Galvez, Johnson et le Canal Carondelet, mesurant 28 pieds de face à la rue St Louis sur 76 pieds de profondeur entre lignes parallèles

Les améliorations consistent en une maison simple retirée de la rue, ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, connue par le numéro municipal 2121 (ancien 377) rue St-Louis.

2° Trois certains lots de terre situés dans le Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, Nos 8, 9 et 10, de l'ilet No 29, borné par les rues France, Lesseps, Célestine et Josephine, lesdits lots mesurant chacun 56 pieds 10 pouces de face sur la rue France par 138 pieds 10 pouces entre lignes parallèles. *Lot No 8 formant* l'encoignure des rues France et Célestine.

3° Un certain ilet de terre situé partiellement dans le Quatrième District de cette ville et en partie dans la Paroisse de Jefferson de cet Etat, borné par les rues Van Buren, Clio, Erato et Quatrième mesurant 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur chacune des rues Quatrième et Van Buren et 290 pieds 5 pouces et 4 lignes de face sur chacune des rues Clio et Erato

Termes et Conditions — Comptant sur l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. Doriocourt notaire au trais des acquéreurs.

3 avril—3 10 17 24 —mars 1 4

CHEMIN DE FER LOUISVILLE ET NASHVILLE.

Le temps le plus rapide entre la Nouvelle-Orléans et New York est maintenant par le service double quotidien des trains limités du chemin de fer Louisville et Nashville.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE

La Boulangerie de Choix et la Bâtisse No 821 rue Alix.

Entre Elmira et Belleville.

Succession de Mme Anna Amann.

No 54,355—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division "A".

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Encanteurs—Jas. A. Brennan, Encanteur—Bureau 627 rue Poydras—Il sera vendu à l'encan MARDI, 24 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 11 avril 1898 dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, et améliorations, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 27 dans l'ilet No 97, borné par les rues Alix, Chestnut (maintenant Belleville), Elmira et Eliza, mesurant 30 pieds de face à la rue Alix, sur une profondeur de 127 pieds. Les améliorations consistent d'un joli cottage en bois couvert en ardoises, ayant quatre chambres. Une maison attenante servant de cuisine et une grande chambre contenant un beau four en briques, citerne, waterworks, etc. Au fond du lot il y a une grande écurie avec une bonne chambre au second.

Cette propriété était occupée comme résidence et boulangerie, étant pourvue de tout ce qui est nécessaire à la conduite de ce commerce et ayant une allée sur un côté et une entrée pour véhicules sur l'autre, et est connue comme le No 821 rue Alix.

Conditions — La moitié, ou plus, ou tout, comptant; la balance, s'il y en a, en un an, portant 8 pour cent d'intérêt. Les taxes de 1898 devront être payées par l'acquéreur; un dépôt de 15 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, N P., aux frais de l'acquéreur.

21 avril—21 24—mai 1 8 15 22 23 24

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété double à deux étages excessivement productive, Nos 1731 et 1733 rue Orléans, entre les rues Claiborne et Derbigny.—Dans l'affaire de la succession de Matthew Gorbach—No 55,898 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, le MARDI 3 mai 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, ou tous les plans montrent les dimensions, conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 31 mars 1898, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée à W. H. Fitzpatrick, encanteur, il sera vendu aux enchères publiques au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Claiborne et Derbigny, désigné comme lot No 2 de l'ilet No 26 et mesurant 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face sur la rue Orléans par soixante-treize pieds dix pouces de profondeur et de face à la rue Derbigny formant l'encoignure desdites rues Orléans et Derbigny, le tout est plus amplement décrit dans l'inventaire de ladite propriété de ladite succession enregistrée.

Les améliorations consistent d'une jolie propriété double à deux étages portant les numéros municipaux 1731 et 1733 rue Orléans, lesquels consistent de deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres au second étage de chaque côté dans le corps du logis, et aussi une bâtisse à deux étages dans le fond avec deux chambres de chaque côté, parc et trottoir en briques, citernes et autres nécessités. Cette propriété produit un revenu annuel de $480 ou $20 par c'té par mois Elle est à proximité du marché Trémé des chars et du chemin en briques vitrifiées de la rue Claiborne, du Vieux Basin de superbes manufactures et du quartier des affaires et n'est jamais vacante. Récemment renouvelée et mis en premier ordre

Conditions—Au plus haut enchérisseur à la moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs et la balance, s'il y en a, payable à un an comme il est démontré par des billets à ordre faits par l'acquéreur avec huit pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et liens du vendeur sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles, honoraires d'avocats, assur